



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/02/2021

DLB 2021/414

L'an deux mille vingt un et le mardi 16 février à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Théâtre de l'Ardaillon à Vias, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, 1^{er} Vice-Président en l'absence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/02/2021

Affichage de la convocation : 10/02/2021

Etaient Présents : 52

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, , Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, , Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Julie GARCIN SAUDO, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Bernard SAUCEROTTE, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Marie-Laure LLEDOS,

Absents Excusés : 49

Jean-Louis ABADIE, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Olivier BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Francis FORTE, André FRETAY, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Pierre MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain

Secrétaire de séance : Pierre MARHUENDA

Objet : Vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020

Monsieur le Président présente les chiffres du Compte Administratif 2020 qui se décomposent de la manière suivante :

LIBELLE	NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Autorisations budgétaires	12 097 700	35 716 194
	Titres émis	5 908 205,95	31 858 267,53
DEPENSES	Autorisations budgétaires	12 097 700	35 716 194
	Mandats émis	5 848 201,89	31 322 837,44
	<i>Reste à réaliser (pour information)</i>	1 049 239,72	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Déficit		
	Excédent	60 004,06	535 430,09
RESULTAT CUMULE 2020	Déficit	30 789,40	
	Excédent		4 615 665,34

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2020 établi par le Receveur Syndical.

Il précise que le Compte Administratif et le compte de gestion sont en tous points semblables.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à adopter ces deux documents.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la Salle des séances avant qu'il ne soit procédé au vote du Compte Administratif du SICTOM et du Compte de Gestion du Receveur Syndical.

Monsieur Jordan DARTIER, élu en qualité de Président de séance soumet au vote pour approbation le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 du Syndicat.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Président a quitté la séance)



NOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La loi Notre a institué l'obligation aux EPCI de joindre aux Budget (BP) et Compte Administratif (CA) une note de présentation brève retraçant les informations financières essentielles. Elle doit être jointe aux documents budgétaires concernés, conformément aux articles L2313-1 et L5211-36 du CGCT.

Tel est l'objet de la présente note qui retrace le contexte général dans lequel s'inscrit le SICTOM et les éléments financiers relatifs au compte administratif 2020, comprenant les principaux indicateurs financiers permettant de visualiser la santé financière de la collectivité.

Contexte général :

Le SICTOM exerce la compétence intégrale prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA- *produits par les particuliers d'une part, et le secteur économique d'autre part dans des conditions similaires aux particuliers*), pour la totalité de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) regroupant 20 communes, la totalité la Communauté de Communes des Avant-Monts (CCAV) regroupant 25 communes, 12 communes sur 17 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), et la commune de Fontès de la Communauté de Communes du Clermontais. Ces 58 communes représentent 130 000 habitants permanents (180 000 équivalents habitant lissés sur l'année en prenant en compte les pointes saisonnières).

L'année 2020 restera une année exceptionnelle car mettant à l'épreuve la collectivité dans sa capacité à assurer sa mission de service public dans un contexte de crise sanitaire inédite à ce jour. Ce défi a été relevé grâce à l'implication de tous.

Cependant, certains projets ont dû être mis en sommeil (déploiement des biodéchets par ex), tandis que d'autres ont continué à avancer malgré un environnement peu propice lié au renouvellement des organes délibérants des parties prenantes et des difficultés à organiser des réunions de travail dans un contexte de crise sanitaire. C'est le cas pour le projet de réalisation d'un centre de tri mutualisé pour l'Ouest Hérault qui va permettre de répondre aux exigences d'extension des consignes de tri incluses dans la Loi pour la Transition Energétique et pour la Croissance Verte ainsi que le Plan Régional de Prévention des Déchets d'Occitanie. En 2020, pour réaliser ce projet d'envergure, 6 EPCI ont fait leur

entrée au capital de la SPL OEKOMED, représentant un territoire couvrant 600 000 habitants. A terme, le nouveau centre de tri permettra de valoriser 26 000 tonnes d'emballages ménagers recyclables dès 2023 et projette d'augmenter son tonnage jusqu'à 29 500 tonnes à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'unité de traitement de VALOHé, exploitée par le SPL OEKOMED dont le SICTOM est le principal actionnaire, a débuté son activité courant du 2^{ème} semestre 2019. En 2020, avec la mise en œuvre effective de cette installation, la collectivité est devenue autonome pour traiter la majeure partie de ses déchets ménagers.

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 présente un résultat positif mais l'excédent dégagé n'est pas au niveau attendu pour une collectivité comme le SICTOM Pézenas-Agde et s'inscrit dans une dégradation de notre épargne brute qui baisse régulièrement au fil des années, passant de 4,25M€ en 2016 à 2,095 M€ en 2020 (- 50%). Depuis 2018, la vitesse de croissance des dépenses augmente plus vite que celle des recettes, provoquant un effet ciseau. Cette tendance devra être inversée au plus vite afin de préserver notre capacité à investir pour les exercices à venir.

Fonctionnement :

Au global, les dépenses de la section de fonctionnement augmentent très peu entre les 2 exercices (+208 K€) soit une augmentation de 0.67 % par rapport à 2019. Cette faible hausse est en partie due par la baisse du niveau des dotations aux amortissement entre les 2 exercices, du remboursement des intérêts de la dette et autres charges courantes. Cependant, à l'intérieur de la section, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **2,64%**

- Les dépenses de fonctionnement courant : constat d'une augmentation très importante du compte 611 « Prestations de service » (+2,74 M€) avec des coûts de traitement en forte augmentation. Grâce à la maîtrise des autres comptes composant le chapitre des dépenses de fonctionnement courant, l'augmentation est circonscrite et s'élève globalement à 1,195M€ soit 7,9% d'augmentation sur le chapitre.
- La masse salariale : le montant du chapitre présente une diminution de 315K€, avec un effet COVID évident (activité réduite en début de la saison, recours moindre au remplaçants et saisonniers...)
- Les dotations aux amortissements : - 531 K€. Ce montant est directement lié aux investissements réalisés lors de l'exercice précédent. Cette dépense de la section de

fonctionnement vient abonder les recettes de la section d'investissement et contribue à l'autofinancement des investissements.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles diminuent au global de 234K€ par rapport à 2019 soit **-0,73%**.

- Les reventes de matériaux : des cours de revente de matériaux toujours atones induisant des recettes encore en baisse en 2020 par rapport à 2019 (-311 K€)
- La redevance spéciale dont le montant baisse de 200 K€ par rapport à 2019 suite à l'épisode COVID et la neutralisation des périodes de confinement pour les professionnels ainsi que les autres recettes liées aux apports des professionnels (-423K€ sur l'article dédié)
- Les soutiens des éco-organismes avec une augmentation due à l'atteinte de l'objectif de soutien à la transition qui nous a permis de maintenir un bon niveau de recettes (+92 K€)

L'exercice 2020, en section de fonctionnement, se clôture de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : 31 322 837,44 €

Recettes de fonctionnement : 31 858 267,53 €

Soit un excédent sur l'exercice de 535 430,09 € et un excédent cumulé avant affectation du résultat de 4 615 665,34 €.

L'affectation du résultat prévisionnel pour le BP 2021 est de 31K€ via le compte 1068. Ainsi, le R002 (excédent de fonctionnement reporté) au BP 2021 est de 4 584 665,34 €.

Investissement :

Le montant total des dépenses d'investissement mandaté en 2020 s'élève à 5 848 201,89 €. Depuis 2017, le SICTOM a largement investi pour renouveler son matériel d'exploitation. Comme les années précédentes, des dépenses concernant du matériel d'exploitation (chargeuse, BOM, etc...) ont été engagées en 2020 mais non mandatées sur l'exercice et apparaîtront en Restes à Réaliser sur le budget 2021 à hauteur de 1,049M€.

Les principales dépenses de l'exercice 2020 sont :

Matériels d'exploitation (BOM, chargeuse, compacteurs, chariot élévateur...) : 1 635 K€

Matériel de pré-collecte (Bacs, PAV, colonnes enterrées et aériennes) : 956 K€

Solde sur travaux d'extension du bâtiment administratif : 427 K€

Travaux sur les ISDI : 268 K€

Remboursement dette : 1 693 K€

Pour financer ces investissements, la collectivité a pu compter sur des fonds propres à hauteur de 3,5 M€, décomposés comme suit : dotations aux amortissements (1,53 M€), FCTVA (0,47 M€), affectation du résultat (1,5 M€) et a, en outre, souscrit un emprunt de 2,3 M€.

La section d'investissement du CA 2020 se clôture de la manière suivante :

Dépenses d'investissement : 5 848 201,89 €

Recettes d'investissement : 5 908 205,95 €

Soit un excédent sur l'exercice de 60 004,06 €, venant en atténuation du déficit du début d'exercice de 90 793,46 €. Le nouveau déficit reporté au BP 2021 en D001 est de 30 789,40 €.

B/ PRINCIPALES DONNEES RH 2020

1 Evolution de la masse des charges de personnels et de la structure des effectifs en 2020.

La masse des charges de personnels

Compte administratif 2020	Montant
Rémunération des titulaires	5 280 112 €
Régime indemnitaire	1 461 960 €
NBI	44 157 €
Heures supplémentaires	127 431 €

L'évolution des effectifs

Postes permanents

Les effectifs sont affectés comme suit :

La Direction générale	1 poste
Le Pôle Administration et Finances	32 postes
- Service Secrétariat moyens généraux	16 postes
- Service Finances	9 postes
- Direction Contrôle continu et pilotage	7 postes
Le Pôle Développement et Service au Public	204 postes
- Direction juridique et foncière	3 postes
- Coordination des déchèteries et unités industrielles	101 postes
- Coordination collecte	100 postes
Le Pôle Dialogue Interne et Relations publiques	27 postes
- Service relation aux usagers	14 postes
- Service communication	6 postes
- Direction ressources humaines	7 postes

Soit un total de 264 postes permanents (243 en 2019)

Les charges de personnel 2020 s'établissent à 12 876 398,08 M€ et sont en baisse par rapport à 2019 (13 191 624 € soit -2,4%). Cette baisse est liée principalement au contexte de crise sanitaire qui, suite au confinement entre mars 2020 et mai 2020, a mis à l'arrêt des activités comme le centre de tri ou les déchèteries et a freiné le recrutement

La crise sanitaire a entraîné une sous-consommation importante des charges de personnel estimée à 659 561 € par rapport à une prévision initiale de 13 535 959 € inscrite au BP 2020. Par ailleurs, les charges de personnel prennent en compte la prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19 versée à 196 agents.

Postes non permanents :

Le coût des non permanents a baissé en 2020. Au sein de cet effectif, l'on distingue les remplaçants (agents recrutés lors des congés annuels ou maladie par exemple), les besoins saisonniers (renfort des services pendant la saison), les besoins pour accroissement temporaire d'activité (pour des missions ponctuelles nécessaires au fonctionnement des services) et les contrats « parcours emploi compétences ».

Ces postes non permanents (remplacements, saisonniers, surcroît d'activité) correspondent à environ 81 ETP + 4 ETP pour les contrats aidés (78 ETP + 6 contrats aidés en 2019).

En synthèse, le taux de réalisation du BP 2020 sur le chapitre 012 s'élève à 95,12%

La structure des effectifs

La répartition des effectifs budgétés par catégorie hiérarchique :

- 4.25 % de catégorie A 10 (5,4% en 2019)
- 3.45 % de catégorie B 8 (3,7% en 2019)
- 92.30 % de catégorie C 222 (90,9% en 2019)

La répartition des agents permanents à temps partiel par catégorie hiérarchique :

TEMPS PARTIEL	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
80%		1	3
50%			1

C/ ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1/ Etat de la dette

Le montant de la dette, remboursée au titre de l'exercice 2020 se décompose de la manière suivante :

- Capital : 1 692 706,51 €
- Intérêts et ICNE : 188 358,33 €

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 12 771 905,01 €.

2/ Principaux ratios (base CA 2020)

- Niveau d'épargne brute (RRF-DRF) = 2 095 119 €

(Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

- Niveau d'épargne nette du CA 2020 (CAF brute- K de la dette) = 402 412 €

- Ratio de rigidité : 0,46%

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : les frais de personnel (chapitre 012) augmentés de l'annuité de la dette (compte 16 pour le capital et compte 66 pour les intérêts) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 0,58 pour les collectivités dont la population est supérieure à 5000 habitants.

- Encours de la dette : Avec un encours de dette de 12,772 M€ au 31 décembre 2020, le SICTOM affiche un faible niveau d'endettement. Le ratio d'endettement est de 40,13 %

Ce ratio se calcule par le rapport entre l'encours de la dette (12,772 M€) et le montant des recettes réelles de fonctionnement (31,828 M€).

- Capacité de désendettement 2020 : 6,11 années

(Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.)

ADOPTÉ, à la majorité, le Compte Administratif 2020 établi par son Président, ainsi que le Compte de Gestion 2020 établi par le Receveur Syndical.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,

Sébastien FREY
PEZENAS - AGDE
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 26/02/2021 et de sa publication le 26/02/2021

A Nézignan l'Évêque, le 26/02/2021